

TRÉSORIER

Membre du conseil d'administration
Élection année paire - Mandat de deux ans

1. Responsable des états financiers et de la comptabilité de l'Association;
2. Responsable des dépôts et de la conciliation des comptes;
3. Gère les flux de trésorerie, prépare et émet les paiements et s'occupe de la collection;
4. Fait des mises à jour des finances de l'association lors des séances du conseil d'administration;
5. Prépare les états financiers et les présente aux membres lors de l'assemblée générale annuelle;
6. Disponible pour assister à un conseil d'administration par mois.

tresorerie@asvsa.ca



ASVSA.CA